



DCCIAS_2024_006

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU CŒUR DE L'AVESNOIS

RÉUNION DU 10 AVRIL 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 03 avril 2024, le Conseil d'Administration du CIAS a de nouveau été convoqué le 03 avril 2024 pour assister à la séance du 10 avril 2024 conformément aux articles L2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helves du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **03 avril 2024**.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 3 avril 2024

Présents :, Monsieur André BERTEAUX, Madame Sandra BROGNET, Monsieur Patrick DEHEN, Monsieur Nicolas DOSEN, Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Nadine MAJKA, Madame Marie-Christine MERCIER, Madame Colette WATREMEZ, Madame Laurence WATTEAU a donné procuration à Monsieur Nicolas DOSEN, Monsieur Brice AMAND, Madame Marie BAILLY, Madame Aurélie CHOPIN, Monsieur Sébastien HUGÉ, Madame Monique JOLY, Madame Evelyne MAREAUX a donné procuration à Monsieur Patrick DEHEN, Monsieur Claude MATHIEU, Monsieur André SZAMRYLO, Madame Catherine THIÉBAUX, Madame Catherine TRIQUET.

Excusés : Madame Christine BASQUIN, Madame Maryse BERNARD, Madame Sylvie CABOOR, Monsieur Christian CASTEL, Monsieur Alain DELTOUR, Monsieur Pascal NOYON, Monsieur Vincent QUEVALLIER, Monsieur Jean-Marie VIN, Monsieur Roland BOUVART, Madame Laurence COX, Monsieur Sébastien DUMONT, Monsieur Sébastien DURSENT, Monsieur Michel LEPORCQ.

Registre des délibérations

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

I. Exposé des motifs

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat conformément à l'approbation du compte administratif,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2022 arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	- 105 166,89 €
Solde antérieur reporté :	+ 148 528,04 €
Résultat de clôture :	+ 43 361,15 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice :	+ 9 373,91 €
Solde antérieur reporté :	+ 11 576,90 €
Résultat de clôture :	+ 20 950,81 €

Considérant l'absence de besoin de financement en investissement, il est proposé au conseil d'administration de :

- reporter en section d'investissement (compte 001 en recettes) la somme de 20 950,81 €
- reporter en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) la somme de 43 361,15 €

II. Dispositif décisionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, l'unanimité,

DECIDE

- De reporter en section d'investissement (compte 001 en recettes) la somme de 20 950,81 €

Registre des délibérations

- De reporter en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) la somme de 43 361,15 €.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Par délégation pour le Président,
Patrick DEHEN,
Vice-Président du CIAS.



Envoyé en Préfecture le 24/04/2024

Reçu le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200041358-20240424-DCCIAS_2024_006-DE